

Devis 2025-070 établi le 24-12-2025 valable jusqu'au 23-01-2026

Vous avez été reçu par LAVIEILLE Carole

Obsèques de **MAIRIE Devis Types**

Né le

Décédé(e) le

coordonnées de facturation: MAIRIE Devis Type

date d'échéance: 23-01-2026

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			<ul style="list-style-type: none"> - Démarches et formalités administratives - Constitution et sécurisation du dossier (recueil d'information et vérification). - Démarches auprès des administrations et autorités compétentes. - Réservation, prise de rendez-vous et coordination des sites. - Coordination des intervenants et suivi opérationnel. - Gestion documentaire et formalités liées aux choix de la famille. - Coordination / suivie marbrerie et gestion de chantier. - Aide aux démarches après décès. 	480,00 €
3 - Cercueil et accessoires	<ul style="list-style-type: none"> - 6 PAR Type de bois: Aggloméré Teinte: Imprimé Naturel Finition: Satiné Épaisseur: 18mm brut Collection: Crémation Essentielle - Plaque Identification Adhésive pour cercueilR + Gravure 	889,00 € 39,00 €		
5 - transport du défunt après mise en bière			<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de cérémonie Véhicule funéraire habilité et réfrigéré (Forfait de 30 km au départ d'Argences) 	549,00 €
7A - Inhumation	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel pour inhumation - Franche terre 1 place Creusement et complément de fosse 	169,00 € 990,00 €		
	<i>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires</i>	2 087,00 €	<i>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires</i>	1 029,00 €

TOTAL toutes taxes comprises : 3,116.00 €

TVA : 477.75 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation no 23-14-0162 |

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé.

Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site [service-public.fr](https://www.modernisation.gouv.fr) comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

«I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

«II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes:

«1o Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;

«2o Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique» (article L. 2223-18-1-1)

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Nom et prénom du signataire: MAIRIE Devis Type

agissant en qualité de:

adresse: Arrêté du 11 février 2025,

téléphone:

accepte le présent devis et les conditions générales de ventes. A ce montant viendront s'ajouter toutes fournitures commandées ultérieurement et celles dont les prix ne sont pas connus à ce jour.

Bon pour accord,

Date :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Signature du conseiller :

Devis 2025-071 établi le 24-12-2025 valable jusqu'au 23-01-2026

Vous avez été reçu par LAVIEILLE Carole

Obsèques de **MAIRIE Devis Types**
Né le
Décédé(e) le
coordonnées de facturation: MAIRIE Devis Type
date d'échéance: 23-01-2026

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			<ul style="list-style-type: none"> - Démarches et formalités administratives - Constitution et sécurisation du dossier (recueil d'information et vérification). - Démarches auprès des administrations et autorités compétentes. - Réservation, prise de rendez-vous et coordination des sites. - Coordination des intervenants et suivi opérationnel. - Gestion documentaire et formalités liées aux choix de la famille. - Coordination / suivie marbrerie et gestion de chantier. - Aide aux démarches après décès. 	480,00 €
3 - Cercueil et accessoires	<ul style="list-style-type: none"> - 6 PAR Type de bois: Aggloméré Teinte: Imprimé Naturel Finition: Satiné Épaisseur: 18mm brut Collection: Crémation Essentielle - Plaque Identification Adhésive pour cercueilR + Gravure 	889,00 € 39,00 €		
5 - transport du défunt après mise en bière			<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de cérémonie Véhicule funéraire habilité et réfrigéré (Forfait de 30 km au départ d'Argences) 	549,00 €
7B - Crémation	<ul style="list-style-type: none"> - Etiquette Urne Souple + Gravure - Personnel pour crémation (2x) - Urne pour dispersion 	9,00 € 338,00 € 59,00 €		
8 - Frais avancés	<ul style="list-style-type: none"> - Crémation adulte sans recueil (provision) Crémation - Remise des cendres 	661,00 €		
<i>Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 661,00 €</i>				
	<i>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires</i>	1 995,00 €	<i>TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires</i>	1 029,00 €

TOTAL toutes taxes comprises : 3,024.00 €

TVA : 352.24 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation no 23-14-0162 |

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à

l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé.

Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

«I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

«II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes:

«1o Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;

«2o Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique» (article L. 2223-18-1-1)

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Nom et prénom du signataire: MAIRIE Devis Type

agissant en qualité de:

adresse: Arrêté du 11 février 2025,

téléphone:

accepte le présent devis et les conditions générales de ventes. A ce montant viendront s'ajouter toutes fournitures commandées ultérieurement et celles dont les prix ne sont pas connus à ce jour.

Bon pour accord,

Date :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Signature du conseiller :

Advitam
Tél : 09 77 55 39 39 - 7j/7
Email : advitam@advitam.fr
www.advitam.fr

En date du : 02.04.2025

Devis Caen

Obsèques de

Décès :

Mise en bière : Esplanade Jean-Marie-Louvel, 14000 Caen

Inhumation : Cimetière de Vaunoix, Rue Constant Forget, 14000 Caen

Prestations / Fournitures	Qte	TVA	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires	Montant des frais avancés pour le compte de la famille
Préparation et organisation des obsèques					
Démarches administratives	1	20 %	200 €		
Cercueil et accessoires					
Capiton de cercueil "Acacia" blanc	1	20 %		50 €	
Cercueil (*) "Galant", en Pin, équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette bio (*) et de la plaque d'identité (*)	1	20 %	490 €		
Transport du défunt après mise en bière					
Transport vers Cimetière de Vaunoix	1	10 %	450 €		
Cérémonie funéraire					
Mise à disposition de 4 porteurs dont 1 chauffeur porteur	4	20 %	600 €		
Inhumation					
Creusement en pleine terre pour 1 place (**)	1	20 %	600 €		
Sous totaux TTC			2 340 €	50 €	0 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

Taux	Base HT	Montant TVA
20 %	1 616.67 €	323.33 €
10 %	409.09 €	40.91 €
0 %	0 €	0 €
Total	2 025.76 €	364.24 €
Total après remise	1 779.11 €	319.89 €

Total TTC	2 390 €
Remise	-291 €
Total à payer	2 099 €

Ce devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission, hors tiers. En signant ce devis, vous reconnaissez avoir pris connaissance et acceptez sans réserve les conditions générales de services librement disponibles sur le site internet advitam.fr

Rappel : les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client sur advitam.fr. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

«En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil avec une garniture étanche, 4 poignées, une plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).»

Signature
précédée de la mention
"Bon pour accord"



Un arbre du souvenir planté en forêt de Neuville sur Ornain (55)

En choisissant Advitam, vous contribuez à réduire l'empreinte carbone générée par les obsèques de votre proche.

POMPES FUNÈBRES DE L'ORÉE



Pompes Funèbres de l'Orée

5 Place du Commerce
 14123 Cormelles-le-Royal
 Tél : 02 31 70 37 60
 Email : contact@pompes-funebres-de-loree.fr
 Site Internet : www.pompes-funebres-de-loree.fr
 Habilitation : 24-14-0169
 SIRET : 98460728300012

Devis n° DFFP240011
 Dossier n° DS00439140
 Devis établi le 06/05/2024, valable 1 mois.
 Votre conseiller : Dorian GOUPILLOT

MAIRIE - CAEN
Esplanade Jean-Marie-Louvel
14027 Caen

Tél : 02 31 30 41 00
 Lien de parenté avec le défunt : Mairie
 Compte client : 4110375034

Obsèques de née le à et décédée le à l'âge de ans , à

Services

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également le véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
1. Préparation / organisation des obsèques				
Démarches et formalités administratives	20%	250,00		
Démarches administratives post-obsèques Liberté <i>Espace en ligne pour réunir, compléter et envoyer en autonomie les démarches administratives après-obsèques aux organismes et administrations</i>	20%		0,00	
Toilette funéraire (préparation et habillage du défunt)*	20%		290,00	
3. Cercueil et accessoires				
Cercueil PAIMPONT * <i>Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*</i>	20%	800,00		
Capiton • Modèle : Dahlia	20%		125,00	
4. Mise en bière et fermeture du cercueil				
Mise en bière et fermeture de cercueil avec personnel	20%	200,00		
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu				
Véhicule de transport avec chauffeur # • Zone : Pour convoi dans la limite de 50 km aller/retour	10%	400,00		
Equipe de porteurs au convoi • Nombre : 3 porteurs	20%	465,00		
7. Inhumation / Exhumation				
Creusement et comblement de fosse • Taille : 1 place	20%	700,00		

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
TOTAL TTC		2 815,00 €	415,00 €	0,00 €

* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
10%	363,64	36,36
20%	2 358,33	471,67

Total HT	2 721,97 €
TOTAL TVA	508,03 €
Total TTC	3 230,00 €

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Je soussigné(e) MAIRIE - CAEN

Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 06/05/2024 à Cormelles-le-Royal

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»

{{s1}signature|85|37}}

POMPES FUNÈBRES DE L'ORÉE

5 place du Commerce
14123 Cormelles-le-Royal
Tél. : 02 31 70 37 60
contact@pompes-funebres-de-loree.fr
SIRET : 984 607 283 00012 RCS CAEN
Habilitation : 24-14-0169

POMPES FUNÈBRES DE L'ORÉE



Pompes Funèbres de l'Orée

5 Place du Commerce
14123 Cormelles-le-Royal
Tél : 02 31 70 37 60

Email : contact@pompes-funebres-de-loree.fr
Site internet : www.pompes-funebres-de-loree.fr
Habilitation : 24-14-0169
SIRET : 98460728300012

Devis n° DFFP240011
Dossier n°DS00439140
Devis établi le 06/05/2024, valable 1 mois.
Votre conseiller : Dorian GOUPILLOT

Tél : 02 31 30 41 00
Lien de parenté avec le défunt : Mairie
Compte client : 4110375029

MAIRIE - CAEN
Esplanade Jean-Marie-Louvel
14027 Caen

Obsèques de née le à et décédée le à l'âge de ans , à

Services

Crémation : Crématorium de Caen Rue de l'Abbaye d'Ardennes 14000 Caen

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également la véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
1. Préparation / organisation des obsèques				
Démarches et formalités administratives	20%	250,00		
Démarches administratives post-obsèques Liberté <i>Espace en ligne pour réunir, compléter et envoyer en autonomie les démarches administratives après-obsèques aux organismes et administrations</i>	20%		0,00	
Toilette funéraire (préparation et habillage du défunt)*	20%		290,00	
Vacation Police (selon commune) #	0%			25,00
3. Cercueil et accessoires				
Cercueil PAIMPONT * <i>Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*</i>	20%	800,00		
Capiton • Modèle : Dahlia	20%		125,00	
4. Mise en bière et fermeture du cercueil				
Mise en bière et fermeture de cercueil avec personnel	20%	200,00		
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu				
Véhicule de transport avec chauffeur # • Zone : Pour transport au crématorium dans la limite de 50 km aller/retour	10%	345,00		
6. Cérémonie funéraire				
Maître de cérémonie	20%		170,00	

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
8. Crémation				
Frais de recueillement au Crématorium (selon crématorium)	0%	194,00		
Crémation *	0%			692,00
Urne *	20%	67,00		
TOTAL TTC		1 856,00 €	585,00 €	717,00 €

* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
0%	911,00	0,00
10%	313,64	31,36
20%	1 585,00	317,00

Total HT	2 809,64 €
TOTAL TVA	348,36 €
Total TTC	3 158,00 €

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Je soussigné(e) MAIRIE - CAEN

Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 06/05/2024 à Cormelles-le-Royal

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»

{{s1|signature|85|37}}

POMPES FUNÈBRES DE L'ORÉE

5 place du Commerce

14123 Cormelles-le-Royal

Tél : 02 31 70 37 60

contact@pompes-funebres-de-loree.fr

SIRET : 984 607 283 00012 RCS CAEN

Habilitation : 24-14-0169